

DTPE vous aides à établir un comparatif précis afin d'imputer au locataire les dégradations dont il se serait rendu responsable, pour assurer la remise en état du logement sans préjudice pour le propriétaire.

DTPE gère la prise de rendez-vous, la rédaction informatique de l'état des lieux d'entrée et/ou de sortie, établit une synthèse comparative...

L'état des lieux est un document obligatoire. Une rédaction précise et détaillée permet d'éviter les conflits entre locataire et propriétaire bailleur.

Textes de références :

Loi tendant à améliorer les rapports locatifs modifiant la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986

Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Décret fixant les conditions minimales de confort et d'habitabilité des locaux mis en location

Décret n° 87-149 du 6 mars 1987

Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000

